

22 Questions jointes de

- Sophie Thémont à Nathalie Muylle (Emploi, Économie et Consommateurs) sur "Le télétravail pendant le confinement" (55005858C)

- Mathieu Bihet à Nathalie Muylle (Emploi, Économie et Consommateurs) sur "Le futur du télétravail" (55006086C)

- Mathieu Bihet à Nathalie Muylle (Emploi, Économie et Consommateurs) sur "Les secteurs qui ne peuvent pas bénéficier du télétravail" (55006089C)

22 Samengevoegde vragen van

- Sophie Thémont aan Nathalie Muylle (Werk, Economie en Consumenten) over "Telewerken tijdens de lockdown" (55005858C)

- Mathieu Bihet aan Nathalie Muylle (Werk, Economie en Consumenten) over "De toekomst van telewerk" (55006086C)

- Mathieu Bihet aan Nathalie Muylle (Werk, Economie en Consumenten) over "De sectoren waarin telewerk niet kan worden geïmplementeerd" (55006089C)

22.01 **Sophie Thémont** (PS): Madame la ministre, la crise sanitaire que nous vivons actuellement modifiera certainement notre mode de vie. En ce qui concerne l'emploi, il est très probable que le télétravail s'impose de plus en plus au sein des entreprises. De nombreux Belges se montrent déjà très favorables à ce changement: neuf employés et cadres belges sur dix déclarent vouloir travailler de chez eux d'un à trois jours par semaine, et six sur dix veulent pouvoir télétravailler deux jours ou plus. Ils estiment notamment que le télétravail représente un gain en productivité.

Madame la ministre, de nombreuses mesures ont déjà été adoptées afin d'adapter le travail aux conditions de confinement imposées par la crise. Néanmoins, après deux mois de confinement, certains télétravailleurs n'exercent toujours pas leur activité dans des conditions optimales. Certaines entreprises ne disposeraient pas d'une politique en matière de télétravail, notamment en ce qui concerne les aspects fiscaux et de sécurité sociale, de même que les outils à utiliser dans le cadre de leur fonction.

Dans l'absence de certitude quant à la durée de ce télétravail forcé, ne pensez-vous pas qu'il est impératif d'adapter les règles régissant le télétravail aux conditions de travail actuelles? Êtes-vous en contact avec les partenaires sociaux afin d'envisager une réforme qui réponde aux besoins de nos télétravailleurs? Que pensez-vous de la proposition de monter à deux jours de télétravail hebdomadaire contre un depuis l'introduction structurelle du travail à domicile, il y a quatre ans?

Depuis le début du confinement, existe-t-il une forme de contrôle permettant de s'assurer que les télétravailleurs exercent leur activité dans des bonnes conditions? Si oui, laquelle? Des abus ont-ils été recensés jusqu'à présent?

22.01 **Sophie Thémont** (PS): Naar aanleiding van deze gezondheids crisis zal het telewerk wellicht meer en meer ingang vinden. Vele Belgen zijn die evolutie gunstig gezind en vinden dat ze de productiviteit ten goede komt. Ook al zijn er tijdens de crisis al vele maatregelen genomen, sommige telewerkers oefenen hun activiteit nog steeds niet in optimale omstandigheden uit.

Moeten we de regels niet aan de huidige arbeidsomstandigheden aanpassen, aangezien het koffiedik kijken is hoe lang deze periode van gedwongen telewerk nog zal duren? Overweegt u samen met de sociale partners een hervorming? Wat vindt u van het voorstel om van één naar twee dagen telewerk per week over te stappen? Bestaat er sedert het begin van de lockdown een vorm van controle om erop toe te zien dat de telewerkers hun activiteiten in goede omstandigheden uitoefenen?

22.02 Mathieu Bihet (MR): *Les libéraux, optimistes de nature, aiment voir dans chaque crise, des opportunités. Le monde du travail sera très certainement différent après la crise COVID, le progrès n'attend pas. Je vous parlais d'opportunités... Nous avons dû tous nous adapter rapidement aux contraintes du confinement. Le numérique a fait une percée fracassante dans nos vies, alors qu'il y occupait déjà une place prépondérante. Nous nous dirigeons ensemble vers un véritable bon en avant en matière numérique.*

En effet, imaginons, un seul instant, un confinement il y a quelques décennies sans les technologies de communication dont nous disposons actuellement, cela revient à un véritable cauchemar.

Un progrès indéniable que certains voudraient aujourd'hui bloquer en invoquant des approximations scientifiques et en jouant sur la confusion.

Une des conséquences les plus remarquables de cette crise, c'est l'instauration du télétravail. Il est devenu la norme pour bien des entreprises et administrations qui avaient la capacité de le mettre en place. Ces mêmes entreprises et administrations qui parfois n'osaient pas franchir le pas il y a quelques semaines encore, ont été contraintes de dépasser leurs a priori et mettre en place quantité de systèmes afin que le travail puisse continuer.

Alors, il n'est pas question ici d'affirmer que la situation actuelle est comparable à une situation normale. Mais, nous pouvons espérer que le télétravail perdure et s'implémente progressivement dans toutes les entreprises où son application a été possible.

Si nous souhaitons que cela se réalise, notre droit du travail se doit d'évoluer en conséquence afin qu'il s'adapte à ses nouvelles réalités. Nous devons tirer les leçons de cette expérience d'un télétravail à grande échelle.

Mes questions, Madame la Ministre, sont donc les suivantes.

Ne pensez-vous pas qu'il soit opportun de mettre sur pied un groupe de travail pour évaluer cette période de télétravail à grande échelle aussi bien en entreprise que dans l'administration afin d'en tirer les premiers enseignements?

Quel soutien le Gouvernement peut-il apporter aux entreprises, méthodologique par exemple, pour ouvrir le champ des possibles sur le travail à distance?

Madame la Ministre, la révolution numérique est en marche. Elle a démontré ses bénéfices durant cette crise. Notre économie a montré sa résistance, et même si beaucoup reste à faire, nous n'aurions pas pu traverser cette crise de la même manière sans les opportunités offertes par les technologies de l'information.

Comme toutes les révolutions, elle porte en elle son lot de disruptions. Tous les travailleurs ne pourront pas bénéficier de la même façon de la révolution numérique. Je pense ici, en particulier, au secteur dont le travail, bien souvent manuel, ne peut s'effectuer en télétravail. Secteurs qui ont, de ce fait, souffert de la crise et pour qui le chemin vers un retour à la normale s'avère encore plus long.

22.02 Mathieu Bihet (MR): *Een van de gevolgen van deze crisis is de invoering van telewerk. Het is voor heel wat bedrijven en administraties die enkele weken geleden soms de stap nog niet durfden te zetten de norm geworden. Als we willen dat telewerk nog breder ingang vindt en zich in onze maatschappij verankert, moet het arbeidsrecht evolueren. Er moet uit deze ervaring met telewerk op grote schaal lering getrokken worden.*

Moet er geen werkgroep opgericht worden om deze periode van telewerk op grote schaal te evalueren? Hoe kan de regering de bedrijven ondersteunen om telewerk te stimuleren?

Niet alle werknemers zullen in dezelfde mate kunnen telewerken, denk bijvoorbeeld aan de handarbeid. Andere beroepsgroepen, zoals leerkrachten of kinderverzorgers, die nochtans essentieel zijn, zullen de omslag niet zo eenvoudig kunnen maken.

Zal de regering een denkoefening maken over de sectoren waarin men niet kan telewerken?

D'autres professions pourtant essentielles ne pourront pas, ou difficilement, franchir le pas du télétravail. Je pourrais citer, entre autres, les professeurs, les enseignants ou encore les puéricultrices.

Nous connaissons les bienfaits liés au télétravail à la fois pour les travailleurs et pour les employeurs. Les télétravailleurs bénéficient en outre d'un certain nombre d'avantages légaux. Il nous apparaît primordial de ne laisser personne au bord du chemin.

Dès lors, Madame la Ministre, ma question est donc simple : Le Gouvernement va-t-il entamer une réflexion sur les secteurs qui ne peuvent pas bénéficier du télétravail?

22.03 Nathalie Muylle, ministre: Madame la présidente, madame Thémont, monsieur Bihet, on peut effectivement s'attendre à ce que le télétravail joue un plus grand rôle dans notre future organisation du travail. Le télétravail est réglementé depuis longtemps par la convention collective de travail n° 85. Il existe en outre un cadre réglementaire pour le télétravail occasionnel.

La réglementation relative au télétravail offre donc déjà un cadre relativement complet pour les employeurs et les travailleurs qui le souhaitent.

Il faut souligner que l'organisation du télétravail reste une affaire qui est réglée d'un commun accord entre l'employeur et le travailleur.

Le Conseil national de sécurité a décidé, dans une première phase, de rendre le télétravail obligatoire dans les entreprises non essentielles et de le privilégier, lorsque cela était possible, dans les autres secteurs. Depuis le 4 mai, le télétravail à domicile n'est plus obligatoire dans les entreprises non essentielles, mais reste recommandé (cf. arrêté ministériel du 23 mars 2020).

Comme les employeurs et les employés ont dû introduire rapidement ce télétravail en raison du contexte de crise exceptionnel, il s'agit d'une situation *sui generis* dans laquelle les parties étaient libres de déterminer les conditions à respecter. Toutefois, si ce télétravail devait se poursuivre à l'avenir, les parties devraient appliquer le cadre juridique existant sur le télétravail structurel. Ce cadre ne prévoit pas un nombre spécifique de jours de télétravail par semaine. La fréquence du télétravail doit donc être convenue entre l'employeur et le travailleur.

En revanche, le cadre actuel prévoit notamment des garanties pour le travailleur en matière de conditions de travail, de mise à disposition de matériel et d'indemnités pour les frais. L'employeur doit également informer les télétravailleurs sur la politique de l'entreprise en matière de santé et de sécurité au travail. Les services internes de prévention peuvent contrôler le lieu de travail du télétravailleur, avec l'accord de ce dernier s'il s'agit de son domicile.

Pour ce qui concerne l'avenir, je suis d'avis que nous devons réfléchir, avec les partenaires sociaux, sur la façon dont nous pouvons réformer l'organisation du travail afin de pouvoir répondre aux nouveaux défis posés par cette crise. Une application plus large du télétravail en fera partie. Dans ce cadre, il faudra évaluer si l'adaptation du cadre légal en matière de télétravail est nécessaire.

22.03 Minister **Nathalie Muylle**: Men mag verwachten dat telewerk een steeds belangrijkere rol zal spelen. Die materie wordt door een collectieve arbeidsovereenkomst en een specifiek regelgevend kader voor het occasionele telewerk geregeld.

De organisatie van telewerk wordt geregeld via een onderlinge overeenkomst tussen de werkgever en de werknemer. De NVR heeft in een eerste fase beslist om telewerk verplicht te maken in niet-essentiële ondernemingen en om er in de andere bedrijven de voorkeur aan te geven. Sinds 4 mei is telewerk niet meer verplicht, maar aanbevolen.

In deze situatie zonder weerga waren de partijen vrij om de in acht te nemen voorwaarden te bepalen. Indien dit telewerk voortgezet zou moeten worden, zouden de partijen het bestaande juridische kader moeten toepassen. Dat bouwt garanties in op het stuk van de arbeidsvoorwaarden, van de terbeschikkingstelling van materiaal en van de onkostenvergoedingen. De werkgever moet ook inlichtingen verstrekken over zijn beleid inzake gezondheid en veiligheid op het werk. De interne diensten voor preventie kunnen met de toestemming van de werknemer de thuiswerkplek aan een controle onderwerpen.

De uitbreiding van het telewerk is een van de maatregelen in de aanpak van deze crisis. De opportuniteit om in dat verband een

Concernant les questions relatives à la sécurité sociale et aux aspects fiscaux du télétravail, je me permets de vous renvoyer vers mes collègues en charge de cette matière.

22.04 **Sophie Thémont** (PS): Merci, madame la ministre.

Il y a aujourd'hui environ 5 millions de personnes qui travaillent en Belgique, ce qui fait 1,6 million de personnes qui, de chez elles, permettent aux entreprises de survivre durant cette période inédite. Beaucoup de patrons et d'employés ont découvert à l'occasion de cette crise que le télétravail peut être efficace et qu'il faudrait le maintenir. Certains demandent deux jours par semaine, comme je l'ai dit plus tôt. Selon la FEB, alors que 35 % des entreprises ne recouraient pas au télétravail avant la crise, elles ne sont plus que 6 % à ne pas vouloir l'envisager pour l'avenir.

Je suis contente de vous entendre dire que vous pensez qu'il faut réfléchir avec les partenaires sociaux et qu'il faudra une application plus large, notamment en revoyant une partie du cadre légal qui actuellement ne peut pas couvrir toute la réglementation en la matière.

22.05 **Mathieu Bihet** (MR): Merci, madame la ministre.

Le problème avec le télétravail aujourd'hui, c'est que beaucoup d'entreprises, d'administrations et de travailleurs n'étaient pas prêts. Le télétravail qui est accompli actuellement n'est pas celui qui le sera par les travailleurs plus tard. C'est pour cela que je vous proposais de créer un groupe de travail pour réfléchir à cette charge de travail accomplie à domicile. Les entreprises ont tourné au ralenti, les enfants étaient particulièrement présents aussi auprès des parents qui devaient travailler depuis leur domicile. Le télétravail d'aujourd'hui ne sera pas le même que demain, car tous ces paramètres doivent être adaptés et préparés en amont. Pour cette raison, un groupe de travail qui serait chargé de réfléchir en amont à ce sujet permettrait de mettre en place un télétravail structurel et efficace.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

wetswijziging door te voeren moet onderzocht worden.

Voor vragen over de sociale zekerheid en de fiscale aspecten van telewerk verwijs ik u naar mijn daarvoor bevoegde collega's.

22.04 **Sophie Thémont** (PS): Vandaag zijn er ongeveer 5 miljoen werkenden in België, van wie er 1,6 miljoen thuis het voortbestaan van de bedrijven verzekeren. Men heeft de efficiëntie van telewerk ontdekt en wil het voortzetten. Volgens het VBO zou 35 % van de bedrijven vóór de crisis geen telewerk hebben toegepast en zou nu nog maar 6 % er in de toekomst geen gebruik van willen maken.

Het is een goede zaak dat u samen met de sociale partners wil nadenken over een bredere toepassing van telewerk middels een herziening van het huidige wettelijke kader.

22.05 **Mathieu Bihet** (MR): Veel bedrijven en werknemers waren niet voorbereid op telewerk, maar dat zal in de toekomst nog sterk veranderen, aangezien de huidige omstandigheden atypisch zijn. Ik stelde dan ook voor om een werkgroep op te richten om nu al na te denken over de invoering van structureel en efficiënt telewerk.